



ASSOCIATION DE NATATION LAC ST-LOUIS

FINALE/ FINALS



PCSC

31 mai 2014 / May 31 2014



Ligue de Développement ANLSL

Date

31 mai 2014

Horaire

Réchauffement : 13h30

Début : 14h30

Installations

Centre Aquatique Pointe-Claire
60 Maywood Avenue
Pointe-Claire, H9R 0A7
514-630-1202

Un bassin de 25m, 10 couloirs

COMITÉ DE DIRECTION

Directeur de la rencontre

Greg Bielby

gbielby@gmail.com

Responsable des Inscriptions/Forfaits

Heather Birenbaum

hbirenbaum@cotesaintluc.org

Responsable des Officiels

Karen Walker

karenleswalker@gmail.com

Règlements

Voir le profil organisationnel ANLSL ci-joint.

Admissibilité

Les nageurs/nageuses doivent être membres d'un club de la région « Lac St-Louis » et être inscrit compétitif avec la Fédération de natation du Québec.

Les nageurs qui sont qualifiés « P1 » ou plus rapides ne sont pas admissibles.

Catégories d'âge

IMPORTANT: La catégorie d'âge du nageur est déterminée par son **âge à la première journée de compétition de la demi finale régionale**, c'est-à-dire le samedi le 10 mai 2014

Filles

8 ans et moins

9 - 10 ans

11-12 ans

13 ans et plus

Garçons

8 ans et moins

9 - 10 ans

11-12 ans

13 ans et plus

Inscriptions

Les inscriptions proviendront des résultats de la demi-finale.

Chaque club peut s'inscrire à un maximum de 1 relais par âge et sexe par épreuve. Chaque nageur/nageuse peut être inscrit à un maximum 2 relais.

Chaque club peut s'inscrire à un maximum de 1 relais par âge et sexe par épreuve.

Date limite des inscriptions

Nous vous ferons parvenir la liste de vos nageurs éligibles avant 18 mai 2014.

Frais d'inscription

Tous les frais d'inscription seront payés par l'ANLSL

Retraits

Nous apprécierions recevoir vos retraits avant 18h00 le 25 mai 2014. Communiquer directement avec Heather Birenbaum (hbirenbaum@cotesaintluc.org)

Nous comptons sur tous les entraîneurs pour valider la présence de leurs nageurs et déclarer les forfaits afin que nous puissions aviser les nageurs suivants de leur participation

Officiels

Tous les clubs sont responsables de fournir un certain nombre d'officiels, selon les détails notés au profil organisationnel ANLSL.

Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site de la région à www.anls.com et sur le site du SNC.

Les Résultats en direct seront disponibles à:

<http://results.ville.pointe-claire.qc.ca>



ASSOCIATION DE NATATION
LAC ST-LOUIS
SWIMMING ASSOCIATION

Development League ANLSL

Date

May 31, 2014

Schedule

Warm-up: 1:30 pm
Start: 2:30 pm

Facilities:

Centre Aquatique Pointe-Claire
60 Maywood Avenue
Pointe-Claire, H9R 0A7
514-630-1202

Twenty-five (25) meter pool, 10 lanes

Organizing committee

Meet Manager
Greg Bielby
gbielby@gmail.com

Entries/Scratches Co-ordinator
Heather Birenbaum
hbirenbaum@cotesaintluc.org

Officials Co-ordinator
Karen Walker
karenleswalker@gmail.com

Rules

See the attached ANLSL structural outline.

Eligibility

Swimmers must be members of a club of the Lac St-Louis Region and registered "Compétitif" with the Fédération de natation du Québec.

Swimmers qualified « P1 » or faster, are not eligible.

Age Categories

IMPORTANT: the swimmer's age category is determined by his/her age on the first day of the meet of the regional semi-finals (i.e. Saturday, May 10 2014).

Girls

8 and under
9 -10 years old
11- 12 years old
13 and over

Boys

8 and under
9 -10 years old
11- 12 years old
13 and over

Entries

Entries will be extracted from the results of the semi finals

Each club may enter a maximum of 1 relay per age and sex per event. Each swimmer may enter a maximum 2 relays events.

Each club may enter a maximum of 1 relay per age and sex per event.

Registration deadline

We will communicate your entries from the results of the semi finals before May 18th 2014.

Meet Fees / Non-Refundable

Registration fees will be paid by the ANLSL

Scratches

All clubs must submit their scratches for the finals no later than May 25th, at 6pm. Please communicate directly with Heather Birenbaum (hbirenbaum@cotesaintluc.org)

We are counting on the coaches to confirm their swimmers' participation and to declare scratches on time to allow us to advise the next alternate of their participation.

Officials

All clubs are responsible for bringing a certain number of officials, as per the details in the ANLSL structural outline.

Results

The results will be posted at the region web site www.amls.com and on the SNC website.

Live Results will be located at: <http://results.ville.pointe-claire.qc.ca>



LIGUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ANSL REGIONAL DEVELOPMENT LEAGUE

FINALE / FINALS

Échauffement/Warm-up 13h30

Début/Start 14h30

Fille	Épreuves	Groupe d'âge	Garçon
1	200 m libre	9-10 ans	2
3	200 m libre	11-12 ans	4
5	200 m libre	13 ans et plus	6
7	50 m dos	8 ans et moins	8
9	50 m dos	9-10 ans	10
11	50 m dos	11-12 ans	12
13	50 m dos	13 ans et plus	14
15	50 m brasse	8 ans et moins	16
17	50 m brasse	9-10 ans	18
19	50 m brasse	11-12 ans	20
21	50 m brasse	13 ans et plus	22
23	4 X 50 m libre	8 ans et moins	24
25	4 X 50 m libre	9-10 ans	26
27	4 X 50 m libre	11 et plus	28
29	25 m papillon	8 ans et moins	30
31	50 m papillon	9-10 ans	32
33	50 m papillon	11-12 ans	34
35	50 m papillon	13 ans et plus	36
37	50 m libre	8 ans et moins	38
29	50 m libre	9-10 ans	40
41	50 m libre	11-12 ans	42
43	50 m libre	13 ans et plus	44
45	100 m QNI	8 ans et moins	46
47	100 m QNI	9-10 ans	48
49	100 m QNI	11-12 ans	50
51	100 m QNI	13 ans et plus	52
53	4 X 50 m QN	8 ans et moins	54
55	4 X 50 m QN	9-10 ans	56
57	4 X 50 m QN	11 et plus	58

ASSOCIATION DE NATATION LAC ST-LOUIS



LIGUE DE DÉVELOPPEMENT Profil organisationnel

LAC ST-LOUIS SWIMMING ASSOCIATION



DEVELOPMENT LEAGUE Structural Outline

OBJECTIF

Offrir un environnement compétitif agréable pour nageurs et nageuses novices et développement régionaux.

DURÉE DE LA RENCONTRE

Un maximum de 5 heures incluant l'échauffement.

RÈGLEMENTS ANSL

Les règlements de la SNC concernant la sécurité pendant l'échauffement seront en vigueur.

Aucune disqualification ne sera émise lors des 3 premières rencontres - seuls les avertissements, à l'exception de circonstance extrême déterminée par les officiels. Les disqualifications seront émises à partir de la 4^e rencontre.

Tous les entraîneurs sont encouragés et doivent assister les officiels au processus de disposition afin d'assurer une compétition efficace et rapide.

OFFICIELS

Tous les clubs sont responsables de fournir des officiels et de transmettre leurs noms au club hôte et au **coordonnateur de la ligue au moins une semaine avant l'événement**. Le club hôte devra communiquer le statut des officiels au coordonnateur de la ligue, qu'il soit positif ou négatif.

***** AFIN DE PRÉVOIR UNE SAISON RÉUSSIE, TOUS LES CLUBS RÉGIONAUX PARTICIPANTS DOIVENT CONTRIBUER À LA TENUE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES. *****

THE GOAL

To provide a fun and competitive environment for novice and regional development swimmers.

DURATION OF THE COMPETITION

Maximum 5 hours including the warm-up.

ANSL DESIGNATED RULES

SNC rules pertaining to safety during warm-up will still be enforced.

No disqualifications will be issued during the first 3 meets, only warnings, with the exception in extreme cases to be determined by the officials. Disqualifications will be issued starting from the 4th meet.

All coaches are encouraged and expected to help officials with the marshalling process, to ensure a quick and efficient competition

OFFICIALS

All clubs are responsible for supplying officials and communicating their names to the host club and the **league coordinator at least 1 week prior to the meet**. The host club should communicate with the league coordinator regarding the status of officials, be it positive or negative.

***** ALL PARTICIPATING REGIONAL CLUBS ARE EXPECTED TO CONTRIBUTE IN THE RUNNING OF THESE REGIONAL COMPETITIONS, TO ENSURE A SUCCESSFUL SEASON. *****



WARM-UP PROCEDURES 2005

During the designated warm-up period, the meet management committee shall be responsible for ensuring that all Risk Management/Warm-up procedures are followed. It is incumbent on all participants, i.e. meet management, coaches, swimmers, and officials to comply with these procedures. Non-compliance with these procedures will result in a warning or removal of the swimmer from the warm-up pool, and possible further reporting to meet management and the Referee for action under rule SW 2.1.1.

Meet management shall designate Safety Marshals to actively monitor the warm-up period in the competition pool and ensure compliance with these procedures. Safety Marshals should be notified of any disabled swimmers who are participating in warm-ups. Additional "practice" pools, if any, are to be supervised by lifeguards and coaches.

"Safety Marshals shall be responsible to the Referee for all aspects of safety related to conduct during the warm-up period and shall ensure that all appropriate warm-up procedures are followed." (CSW 2.13.1.5)

General Warm-Up Rules:

- Swimmers shall enter the water FEET FIRST in a cautious manner.
- No Running on the pool deck or Diving from the side of the pool.
- Meet Management shall provide signage to indicate designated lane use during warm-up.
- Notices/barriers shall be placed on starting blocks to prevent diving during the general warm-up.
- Diving Starts are only permitted in designated Sprint Lanes during the warm-up period.
- Lanes shall be open primarily for 'Circle Swimming' during the General warm-up period.
- Coaches and swimmers shall allow Backstrokers & SWAD the 'right of way' for safety purposes.
- Meet Management may designate a Sprint Lane(s) and/or a Pace Lane(s) throughout the general warm-up period.

Specific/Sprint Warm-Up Period:

- Sprint and Pace lanes must be opened for at least the last 30 minutes of warm-ups or as designated by meet management.
- Outside Lanes should be designated as Sprint Lanes.
- Only 'one-way' swimming shall be permitted in Sprint Lanes.
- Sprint Lanes, Pace Lanes, and Circle Swimming lanes shall be clearly marked with signage.
- The following statement shall appear in the meet information and in posted notices: "SNC WARM UP PROCEDURES WILL BE IN EFFECT AT THIS MEET".

Equipment:

- FLUTTER BOARDS and PULLBUOYS are allowed.
- HAND PADDLES and FLIPPERS (ZOOMERS) are NOT ALLOWED.



PROCÉDURES À SUIVRE LORS DU RÉCHAUFFEMENT 2005 –

Au cours de la période réservée au réchauffement, le comité organisateur de la rencontre est responsable de s'assurer que toutes procédures relatives à la gestion des risques ainsi qu'au réchauffement sont respectées. Il est du devoir de chaque participants, c'est-à-dire l'organisation de la rencontre, les entraîneurs, nageurs et officiels, de se plier à ces procédures de sécurité. L'inobservation de ces instructions pourrait avoir comme résultat un avertissement donné à un nageur ou son retrait de la piscine de réchauffement. De plus, il y a une possibilité de rapporter au comité de direction de la rencontre ainsi qu'au juge-arbitre les actions du contrevenant en vue d'une action selon le règlement SW 2.1.1.

Le comité de direction de la rencontre est responsable de désigner un contrôleur de sécurité. Celui-ci est chargé de surveiller activement la période de réchauffement se déroulant dans la piscine de compétition ainsi que d'assurer le respect des règlements en vigueur pour cette période. Le contrôleur de sécurité devrait être averti de tout nageur ayant un handicap présent lors d'une période de réchauffement. Toute « piscine de réchauffement » additionnelle devra être supervisée par des sauveteurs qualifiés et des entraîneurs.

« Les contrôleurs de sécurité sont responsables auprès du juge-arbitre de tout aspect relatif à la sécurité se déroulant lors de la période de réchauffement. Il est de leur devoir de s'assurer que les procédures appropriées seront appliquées et suivies. » (CSW 2.13.1.5)

Règles générales pour les périodes de réchauffement:

- Les nageurs devront faire leur entrée à l'eau PIEDS PREMIERS, prudemment.
- Il est interdit de courir autour de la piscine ainsi que de plonger du bord de la piscine.
- Le comité directeur de la rencontre devra fournir une signalisation adéquate indiquant clairement les couloirs ouverts pendant la période de réchauffement.
- Des avis/barrières devront être placées sur les blocs de départ afin de prévenir les plongeurs lors de la période de réchauffement général.
- Les plongeurs de départ ne sont permis que dans les couloirs réservés au sprint lors de la période de réchauffement.
- Les couloirs seront ouverts principalement pour la nage en « circuit circulaire » lors de la période de réchauffement générale.
- Entraîneurs et nageurs devront donner priorité de passage aux nageurs de dos ainsi qu'aux nageurs ayant un handicap pour des raisons de sécurité.
- Le comité directeur de rencontre peut désigner un(des) couloir(s) de sprint et/ou de vitesse à travers la période de réchauffement.

Période de réchauffement spécifique/pour sprint:

- Les couloirs de vitesse/sprint doivent être ouverts pour les 30 dernières minutes de la période de réchauffement ou tel que mentionné par le comité directeur de la rencontre.
- Les couloirs extérieurs devraient être désignés comme couloirs de sprint.
- Seule la nage à « sens unique » sera tolérée dans les couloirs de sprint.
- Les couloirs de « circuit circulaire », sprint et de vitesse devront être indiqués par une signalisation adéquate.
- L'information suivante devra apparaître dans la trousse d'information de la rencontre et sur des avis affichés : « LES PROCÉDURES DE SNC APPLICABLES AUX PÉRIODES DE RÉCHAUFFEMENT SONT MISES EN APPLICATION AU COURS DE CETTE RENCONTRE. »

Équipement:

- PLANCHES et PULLBUOYS sont permis.
- PAGAIES À MAIN ainsi que PALMES ne sont PAS PERMISES.